



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION

FARMTEK

SAS au capital de 1 000 EUR

SIRET : 88159997100028

9 RUE JOHANNES KEPLER - 64000 PAU - FRANCE

Représentant légal : TOURRE GREGORY

Email : rtk@farmtek.fr - Tél : 07.69.60.69.85

Article 1 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente définissent les relations contractuelles avec vos clients en matière de vente de biens ou de prestations de services d'autoguidage RTK agricole proposés par FARMTEK. Elles s'appliquent à toute personne physique ou morale souhaitant acquérir ces produits.

Ces CGV précisent les droits et obligations de chaque partie lors de la commercialisation et de l'achat du matériel.

Article 2 - ACCEPTATION DES CGV

Le passage d'une commande par le client implique son acceptation entière et sans réserve des présentes CGV.

L'acceptation des présentes CGV est matérialisée par la signature du devis ou bon de commande. Celles-ci sont accessibles à tout moment sur le site internet du Vendeur et peuvent être modifiées avec information préalable des clients.

Article 3 - PRODUITS ET SERVICES

Le matériel d'autoguidage RTK agricole comprend des systèmes de positionnement GPS/RTK utilisés pour le guidage de machines agricoles. Les caractéristiques des produits sont détaillées sur les fiches techniques disponibles sur le site ou communiquées au client lors de la demande de devis.

Le Vendeur se réserve le droit d'apporter des modifications aux spécifications techniques des produits, sans engager sa responsabilité, tant que ces modifications n'altèrent pas substantiellement les performances.

Article 4 - COMMANDES ET DEVIS

Les commandes peuvent être effectuées par le client via le site internet du Vendeur, par email à rtk@farmtek.fr, ou tout autre support de communication proposé.

Une commande est considérée comme définitive uniquement après :

- Signature du devis par le client
- Confirmation écrite du Vendeur
- Versement de l'acompte requis

FARMTEK se réserve le droit de refuser toute commande pour un motif légitime, notamment en cas de litige avec le client ou d'indisponibilité du matériel.

Article 5 - PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Tarifification :

- Prix indiqués en euros (€), hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC)
- Prix fermes et définitifs lors de la confirmation de commande
- Frais de traitement, transport, livraison et installation inclus selon devis

Modalités de paiement :

- Acompte obligatoire : 50% du montant TTC pour valider la commande
- Solde : Exigible selon les termes convenus (livraison ou échelonnement)
- Moyens acceptés : Virement bancaire, chèque

Retard de paiement :

En cas de non-paiement, FARMTEK se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la livraison et/ou de résilier la commande.

Si un paiement échelonné a été convenu et qu'une échéance n'est pas respectée, le solde restant devient immédiatement exigible.

Pénalités légales : 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur + indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€ minimum par semaine.

Article 6 - LIVRAISON

La livraison du matériel s'effectue à l'adresse indiquée par le client lors de la commande. FARMTEK s'engage à respecter les délais de livraison indiqués, même s'ils sont donnés à titre indicatif et peuvent varier en fonction des disponibilités ou contraintes logistiques.

Article 7 - INSTALLATION ET FORMATION

Installation :

L'installation du matériel doit être réalisée selon les termes définis dans la commande ou le devis :

- Par le client selon documentation fournie
- Par FARMTEK sur demande (tarifs selon devis)
- Les frais d'installation sont à la charge du client, sauf accord spécifique

Formation :

FARMTEK propose des services de formation pour l'utilisation optimale du système d'autoguidage RTK.

Modalités :

- Durée, coût et contenu déterminés lors de la commande
- Formation réalisable sur site ou à distance
- Support technique post-formation inclus selon conditions

Article 8 - GARANTIES

Garantie contractuelle

FARMTEK accorde une garantie contractuelle couvrant les défauts de fabrication et de fonctionnement du matériel fourni, dans des conditions normales d'utilisation.

- Matériel électronique : garanti pendant une durée de 1 an à compter de la date de livraison.
- Pièces plastiques (boîtiers non électroniques, support anti rotation) : garanties pendant une durée de 3 ans à compter de la date de livraison.

Pendant la période de garantie, FARMTEK s'engage à réparer ou remplacer gratuitement les éléments reconnus défectueux (hors frais d'expédition aller et retour, qui restent à la charge du Client).

Garanties légales (applicables aux Clients consommateurs uniquement)

Conformément au Code de la consommation, les Clients agissant en tant que consommateurs bénéficient des garanties légales suivantes :

Garantie légale de conformité :

- 2 ans pour les produits neufs
- 1 an pour les produits d'occasion
- Elle couvre les défauts existants au moment de la livraison.

Garantie légale contre les vices cachés :

- Valable pendant 2 ans à compter de la découverte du défaut, elle couvre les défauts cachés rendant le produit impropre à l'usage auquel il est destiné ou diminuant fortement cet usage.

Exclusions de garantie

Sont exclus de toute garantie :

- Les dommages résultant d'une mauvaise utilisation, d'une négligence, ou d'une installation non conforme aux instructions
- Les interventions, modifications ou réparations effectuées par un tiers non agréé par FARMTEK
- Les dommages dus à des causes extérieures (foudre, surtension, inondation, choc, etc.)
- Les frais d'intervention pour la prise en main d'un matériel acheté d'occasion à un tiers : 120€ HT
- Les interventions téléphoniques : 35€ HT pour 30 minutes et 65€ HT pour 1 heure

Procédure de mise en œuvre de la garantie

Pour faire valoir la garantie, le Client doit :

1. Notifier par écrit à FARMTEK tout défaut constaté dans un délai maximum d'un mois à compter de sa découverte.
2. Retourner le matériel concerné, dans son emballage d'origine, à ses frais, à l'adresse indiquée par FARMTEK après accord préalable.

En cas de retour de matériel, un devis sera établi après diagnostic et nécessitera un bon pour accord du client avant toute intervention.

En cas de dysfonctionnement, FARMTEK pourra également proposer une intervention sur site, avec facturation éventuelle de frais de déplacement ou d'intervention.

Article 9 - DROIT DE RÉTRACTATION

Pour les particuliers :

Le Client consommateur dispose d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la réception du matériel (Conformément à la législation en vigueur, article L221-18 et suivant le code de la consommation).

Procédure :

- Notification écrite obligatoire avant l'expiration du délai
- Retour à l'état neuf, emballage d'origine, aux frais du Client
- Remboursement sous 14 jours après réception du matériel retourné

Pour les professionnels :

Les CGV sont facultatives entre professionnels, dans le cadre de relations B2B. Le Client professionnel n'a pas de droit de rétractation. Les ventes aux professionnels sont considérées comme définitives, et le Client s'engage à honorer sa commande sans possibilité de remboursement ou d'annulation.

Exception : Aucun remboursement d'acompte ne sera effectué. Tout acompte engage l'acheteur et le vendeur à honorer le contrat dans son intégralité.

Article 10 - RESPONSABILITÉ

FARMTEK ne peut être tenu responsable des dommages indirects ou immatériels suite à l'utilisation du matériel, tels que pertes d'exploitation ou de profits.

Limitation : Sa responsabilité est limitée aux dommages matériels directs causés par un défaut avéré du matériel, dans la limite du montant total de la commande payée.

Exclusions : FARMTEK décline toute responsabilité en cas d'utilisation incorrecte, de modification non autorisée ou de réparation par un tiers non agréé.

Article 11 - FORCE MAJEURE

FARMTEK ne pourra être tenu responsable des retards ou de l'inexécution de ses obligations en raison d'un cas de force majeure, tel que défini par la législation française.

Événements couverts :

- Catastrophes naturelles
- Grèves générales
- Guerres et conflits
- Épidémies et pandémies
- Interruptions des réseaux de communication
- Défaillances des fournisseurs stratégiques
-

Article 12 - PROTECTION DES DONNÉES

Droits : Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée et au RGPD, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur ses données personnelles.

Exercice des droits : Via rtk@farmtek.fr ou l'espace client.

Données spécifiques :

- Données de géolocalisation : collectées uniquement pour le fonctionnement RTK
- Données agricoles : non stockées sans accord explicite
- Conservation : durée légale requise

Article 13 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant que des reproductions à usage privé et sous certaines conditions, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle sans consentement est illicite.

Protection :

- Tous les logiciels, images et textes sont la propriété exclusive de FARMTEK
- Toute reproduction est strictement interdite
- Des poursuites seront engagées en cas de plagiat

Article 14 - DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

Le présent contrat est soumis à la législation française. En cas de litige non résolu à l'amiable, les tribunaux de PAU seront compétents.

Médiation : Possibilité de recours à la médiation avant saisine judiciaire.





CONDITIONS DE SERVICE APRÈS-VENTE (SAV)

Article 1 - OBJET DU SAV

Les présentes Conditions Générales de Vente relatives au Service Après-Vente (ci-après les « CGV SAV ») définissent les modalités d'exécution du SAV proposé par la société FARMTEK (ci-après le « Fournisseur ») à ses clients professionnels (ci-après le « Client »), pour les systèmes d'autoguidage RTK agricoles vendus.

Les prestations de SAV comprennent notamment :

- La maintenance technique,
- Les échanges de matériel éventuels,
- Les mises à jour logicielles,
- Le support technique lié au bon fonctionnement du produit

ARTICLE 2 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV SAV s'appliquent à toute demande d'assistance ou d'intervention technique formulée par un Client pour du matériel vendu par FARMTEK.

Toute sollicitation du service après-vente entraîne l'acceptation pleine et entière, sans réserve, des présentes CGV SAV par le Client.

Aucune condition particulière ou clause opposée ne pourra prévaloir sur les présentes CGV SAV, sauf accord écrit et préalable du Fournisseur.

ARTICLE 3 - MODALITÉS D'INTERVENTION

Le service après-vente est inclus pour une durée de douze (12) mois à compter de la date d'achat du matériel.

Durant cette période, toute intervention relative à un défaut couvert par la garantie est prise en charge par le Fournisseur (cf. Article 4).

Passé ce délai, toute intervention sera facturée selon les tarifs en vigueur au jour de la demande (diagnostic, réparation, déplacement, échange, etc.).

Cas d'exclusion ou de mauvaise utilisation :

En cas de non-respect des conditions normales d'utilisation, telles que :

- Mauvais usage du matériel,
- Non-respect des consignes techniques,
- Modifications non autorisées des réglages ou du système (matériel ou logiciel),

le Fournisseur se réserve le droit de :

- Refuser la prise en charge, y compris pendant la période de garantie,
- Facturer l'ensemble des frais occasionnés (diagnostic, déplacement, etc.),
- Suspendre tout ou partie des services en cas d'usage abusif ou détourné.

Aucune intervention ne sera engagée sans validation préalable du Fournisseur.

Tout matériel retourné sans autorisation ou en dehors de la procédure prévue ne sera ni traité, ni retourné sans frais.

ARTICLE 4 - GARANTIE - LIMITES ET EXCLUSIONS

ARTICLE 4.1 - COUVERTURE

Les produits d'autoguidage RTK vendus par FARMTEK sont garantis un (1) an à compter de la date de livraison contre tout défaut de fabrication ou de fonctionnement, à condition qu'ils soient utilisés conformément à leur destination.

Après validation du défaut par le service technique, le Fournisseur procédera, à sa seule discrétion, à la réparation ou au remplacement du matériel défectueux.

ARTICLE 4.2 - EXCLUSIONS DE GARANTIE

La garantie ne couvre pas les cas suivants :

- Utilisation inadaptée ou non conforme (ex. : montage incorrect, modification mécanique ou logicielle non autorisée),
- Non-respect des consignes d'installation ou d'entretien,
- Interventions effectuées par un tiers non agréé par FARMTEK,
- Dégradations liées à des facteurs externes : surtension, foudre, immersion, chocs, exposition à des produits corrosifs,
- Usure normale (éléments plastiques, mécaniques, esthétiques),
- Perte ou vol du matériel,
- Mauvais paramétrage, qu'il soit volontaire ou accidentel.
- Frais d'intervention pour prise en main d'un matériel acheté d'occasion à un tiers : 120€ HT
- Interventions téléphoniques : 35€ HT pour 30 minutes et 65€ HT pour 1 heure

Tout retour de matériel pour une réclamation injustifiée ou hors garantie pourra faire l'objet d'une facturation forfaitaire incluant :

- Frais de diagnostic,
- Frais de traitement,
- Frais de transport.

ARTICLE 4.3 - CONDITIONS DE TRAITEMENT

Le Client est tenu de signaler par écrit tout défaut constaté dans un délai de trente (30) jours suivant sa découverte, et uniquement pendant la période de garantie.

Le matériel concerné doit être retourné dans son emballage d'origine ou équivalent, et ce aux frais du Client.

En cas de retour de matériel, un devis sera établi après diagnostic et nécessitera un bon pour accord du client avant toute intervention ou réparation.

Aucun échange ni remboursement ne pourra être exigé avant vérification préalable par le service technique du Fournisseur.

ARTICLE 5 - RÈGLEMENT AMIABLE ET JURIDICTIONS COMPÉTENTES

En cas de litige relatif à l'application des présentes CGV SAV, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable.

À défaut d'accord, le différend sera soumis aux juridictions françaises compétentes.





CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (CGU)

Article 1 - OBJET DES CGU

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation définissent les modalités d'accès et d'utilisation des systèmes d'autoguidage RTK agricole et logiciels associés proposés par FARMTEK.

En accédant et utilisant le Service, l'utilisateur accepte sans réserve les CGU dans leur intégralité.

Article 2 - ACCÈS AU SERVICE

Conditions d'accès :

- Acquisition d'un système d'autoguidage RTK
- Disposition d'une licence valide
- Configuration des équipements nécessaires (tracteurs, dispositifs GPS/RTK)

Responsabilités utilisateur :

L'utilisateur est responsable de la configuration et du maintien des équipements nécessaires.

FARMTEK se réserve le droit de suspendre l'accès au Service pour maintenance ou en cas de violation des CGU.

Article 3 - CONDITIONS D'UTILISATION

Usage autorisé :

Le Service est conçu pour une utilisation professionnelle dans le cadre de travaux agricoles nécessitant un système d'autoguidage RTK.

Obligations utilisateur :

L'utilisateur s'engage à :

- Utiliser le Service conformément à sa destination et aux spécifications
- Ne pas détourner l'usage du système à des fins non agricoles
- Maintenir l'équipement en bon état selon les recommandations
- Suivre les instructions du manuel d'utilisation
- Ne pas modifier le système sans autorisation expresse

Interdictions :

- Modification non autorisée du système
- Usage à des fins non conformes à la destination agricole du produit

